

petite noblesse (1) ; Christophe Verdier, proche parent d'Antoine, fut chanoine de Notre-Dame du Puy et abbé de Pébrac (2). Il serait du reste impossible d'établir la généalogie régulière de ces Verdier, certainement apparentés entre eux. Leur nom était bien Verdier tout court, quoique quelques-uns affectent, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, de s'appeler du Verdier ou Verd du Verdier.

Ce nom Verd du Verdier déguise probablement un calcul et une supercherie. En effet, dans cette région montagneuse qui paraît avoir été le berceau des Verdier, le château de Valprivas avait été possédé par une branche de la famille chevaleresque des Verd, auxquels, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, succédèrent les Thélis par le mariage d'Anne ou Agnès Verd avec Jean de Thélis (3). Les Verdier, pour faire

---

(1) Langlois et Condamine, *Hist. de Saint-Bonnet-le-Château*, t. II, p. 75, 76, 84, etc. — Archives de la Diana : reconnaissance de 25 janvier 1545 (v. st.), au profit de Guill. Verdier, de Saint-Bonnet ; testament de Jean Verdier, bourgeois de Saint-Bonnet, du 12 sept. 1575. — Manuscrits de la Bibliothèque Chaleyer, n<sup>o</sup> 1468 (Archives de la Loire, de Guély, 555) : Mémoire, factum et notes diverses concernant la famille Verdier. — A cette famille appartiennent, croyons-nous, Marie et Antoinette du Verdier, mariées à Jean et à Antoine la Mure (O. de Viry, *les du Verdier des Salles*, dans *l'Anc. Forez*, t. III, p. 208). Il est possible qu'Antoinette du Verdier soit la sœur d'Antoine du Verdier, qui serait alors grand-oncle de l'historien Jean-Marie de la Mure ; simple hypothèse, toutefois, et que je ne tiens pas à défendre. (Voy. notre communication à la Diana, *Bulletin*, t. IX, p. 50 et suiv.)

(2) *Gallia christiana*, t. II, col. 465. Il mourut le 22 oct. 1621. Antoine du Verdier l'institua son exécuteur testamentaire dans son premier testament.

(3) Voy. principalement : Sonyer du Lac, *Fiefs du Forez*, p. 283 ; Barban, *Recueil d'hommages*, p. 458 ; Theillièrre, *Etud. hist. sur le canton de Bas-en-Basset*, p. 48 et suiv.